



ARRETE N° 137 /2023

Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

- Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dont le montant est inférieur à 214 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- Vu la décision d'engager une mission de réalisation des contrôles de réception des réseaux concernant le marché de travaux de renouvellement de la conduite AEP & prolongation du réseau d'assainissement des Eaux Usées – R.D.578 sur la commune du CHEYLARD,
- Après consultation et mise en concurrence,

ARRETE

Article 1 : Le Président décide d'attribuer la mission de réalisation des contrôles de réception des réseaux concernant le marché de travaux de renouvellement de la conduite AEP & prolongation du réseau d'assainissement des Eaux Usées – R.D.578 sur la commune du CHEYLARD à RESEAU DIAG 43 pour un montant total de 1 481,00 € HT.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône et au comptable de la collectivité.

Fait à Le Cheylard
Le 30/06/2023
Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux

